Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_184-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_184

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_184-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_184

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- ZAC des Ormeaux - Lots 1-95 et 1-116 : modification des surfaces plancher et participation de la Ville de Vitré au financement des logements locatif sociaux (LLS)

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.311-6 ;
Vu la délibération n°21 du conseil municipal en date du 9 juillet 2009 approuvant la création de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n°123 du conseil municipal en date du 16 mai 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n° DC_2019_082 du conseil municipal en date du 28 mars 2019 relative à l'actualisation du bilan financier de la ZAC des Ormeaux ;
Vu la délibération n° DC_2025_156 du conseil municipal en date du 7 juillet 2025 approuvant la cession des lots 1-95 et 1-116 de la ZAC des Ormeaux au profit de la société NEOTOA ;
Vu les cahiers des charges de cession de terrains modifiés, annexés à la présente délibération ;
Vu l'avis du Domaine en date du 1er juillet 2025, joint en annexe ;
Vu l'avis de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que, par délibération du 7 juillet 2025, susvisée, la Ville de Vitré a approuvé la cession, à la société NEOTOA, du lot 1-95 (BM 293), d'une surface de 1 812 m², et du lot 1-116 (BM 314), d'une surface de 1 029 m², situés sur la ZAC des Ormeaux, respectivement au 18 rue Claudie Haigneré et au 12 avenue des Ormeaux, en vue de la réalisation de deux ensembles immobiliers de logements à caractère social ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le programme et le bilan financier de cette opération pour tenir compte, d'une part, de la modification du cahier des charges de cession de terrain et, d'autre part, de l'évolution du programme de logements ;

Considérant que sur le lot 1-95, le programme demeure un collectif de 26 logements, la surface de plancher étant portée de 1 495,60 m² à 1 578,40 m² à la suite de la modification du cahier des charges de cession de terrain ;

Considérant que sur le lot 1-116, le programme porte désormais sur un collectif de 14 logements, la surface de plancher demeurant inchangée à 1 136,70 m² ;

Considérant que la surface de plancher totale maximale des deux lots s'établit ainsi à 2 715,10 m² ;

Considérant qu'au vu du bilan prévisionnel de la ZAC des Ormeaux, le prix de cession du foncier est fixé à 100 € HT/m² de surface de plancher, et que la Ville de Vitré, au titre de son soutien à la production de logements à caractère social, consent une subvention communale de 31,89 € HT/m², ramenant le prix de cession à 68,11 €/m² de surface de plancher autorisée ;

Considérant que le prix de cession net ainsi arrêté à 68,11 € HT/m² représente un montant total de 184 926 € HT pour les 2 715,10 m² de surface de plancher des deux lots, ce montant étant à préciser en fonction de la surface de plancher inscrite sur l'arrêté délivrant le permis de construire ;

Considérant que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_184-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_184

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- d'approuver la modification de la délibération n° DC_2025_156 du 7 juillet 2025 dans les conditions ci-dessus exposées ;
- d'approuver les cahiers des charges de cessions de terrains modifiés, annexés à la présente délibération ;
- d'approuver la cession des lots 1-95 et 1-116 de la ZAC des Ormeaux au profit de la société NEOTOA au prix de cession de 68,11 € HT/m² de surface de plancher, ce montant étant à préciser en fonction de la surface de plancher inscrite sur l'arrêté délivrant le permis de construire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, notamment l'acte de vente à intervenir en l'office d'un notaire vitréen.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.